



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par Monsieur Christian Fortin, Maire de la municipalité de Batiscan qu'un vertu de l'article 148 du Code municipal obligeant tout conseil municipal à établir un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009, le calendrier suivant a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2009.

MOIS	JOUR	HEURE	LIEU
JANVIER	11 JANVIER	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
FÉVRIER	1 ^{ER} FÉVRIER	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
MARS	1 ^{ER} MARS	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
AVRIL	12 AVRIL	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
MAI	3 MAI	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
JUIN	7 JUIN	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
JUILLET	12 JUILLET	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
AOÛT	2 AOÛT	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
SEPTEMBRE	13 SEPTEMBRE	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
OCTOBRE	4 OCTOBRE	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
NOVEMBRE	1 ^{er} NOVEMBRE	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE
DÉCEMBRE	6 DÉCEMBRE	20 HEURES	SALLE MUNICIPALE

DONNÉ à Batiscan, ce 17^e jour de mois de décembre deux mille neuf (17 décembre 2009).

Christian Fortin, Maire